



## Déclaration préalable à la CAPD du 12 / 09 / 2013

Monsieur le Directeur Académique,

La rentrée sous le signe de la Refondation s'est passée en Gironde. C'est une nouvelle organisation de la gestion des personnels et des rythmes scolaires qui doit se mettre en place. Cette nouvelle organisation ne s'est pas faite sans heurt dans notre département.

Tout d'abord, malgré l'engagement et la disponibilité des services, nous avons constaté cette année de très nombreux disfonctionnements. Plusieurs écoles se sont retrouvées le jour de la rentrée sans enseignants à mettre devant les élèves : des solutions ont dû être prises dans l'urgence. Afin de mieux comprendre ces difficultés et de mieux gérer la prochaine rentrée, nous souhaiterions obtenir un récapitulatif et un comparatif des temps partiels en Gironde entre les rentrées 2012 et 2013.

Ensuite, concernant la gestion des AVS, plusieurs problèmes sont survenus. De nombreuses AVS-i dont la situation était connue depuis la fin de l'année scolaire dernière (changement d'établissement des élèves suivis, demande de réorganisation de leur emploi du temps...) n'ont pas pu être affectées le jour de la rentrée. Certains élèves ont dû commencer la classe sans cette aide indispensable. Cette situation est aussi douloureuse pour ces personnels qui vont découvrir tardivement les élèves qu'ils vont devoir accompagner et les enseignants qu'ils vont côtoyer. Sur cette même problématique, on peut toujours s'étonner que ces personnels soient cantonnés à un quota hebdomadaire de 20 h 00 alors que les notifications MDPH et les équipes de suivi demandent plus d'heures d'accompagnement. Nous demandons que ces personnels puissent obtenir un temps de travail en adéquation avec les élèves qu'ils suivent.

Malgré l'engagement que vous avez fait en CTSD de trouver un collègue employeur pour chaque contrat aidé, la situation n'est pas encore réglée à ce jour. Nous apprenons encore que certains collèges refusent d'être employeur et vos services n'ont pas pu proposer de solution de repli faute d'information.

Enfin, L'Indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves sera versée à tous les enseignants du 1er degré à compter de décembre prochain hormis aux collègues exerçant en Segpa, Erea, Ulis et classes relais. Face à ce que nous considérons comme une injustice, le SE UNSA lance une campagne revendicative. En effet, au nom de l'équité de traitement, le Ministre doit proposer soit l'accès à l'ISAE soit l'accès à l'ISOE.

Le Ministre a présenté sa charte de la laïcité cette semaine. Cette charte de la laïcité est utile. Elle rappelle à la communauté éducative un principe fondamental qui s'est érodé au fil des ans, tant auprès des personnels, de leurs élèves ou des familles. Ce rappel est salutaire.

Pour le SE-Unsa, cette charte ne trouvera sens que si elle est accompagnée de réflexions, d'actions, de comportements qui font vivre la tolérance et le respect dans des écoles et des établissements apaisés. Pour cela, des ressources pédagogiques devront être élaborées et la formation initiale et continue des enseignants et personnels d'éducation ne devra pas éluder le sujet.

Pour ne pas finir rangée au fond d'un tiroir ou jaunir sur un mur de classe, cette charte, qui a pour ambition légitime de réaffirmer le sens de la laïcité auprès des futurs citoyens, doit contribuer à l'une des missions essentielles de l'école publique : rappeler qu'elle est avant tout l'école de la République.

La délégation du SE-UNSA